Image not found or type unknown

Cdi avec congé sans solde et intérim ou cdd

Par **krodiet**, le **15/03/2010** à **15:11**

Bonjour,

Voilà je suis diplomée depuis octobre 2009. J'ai un CDI depuis 2008 mais dans une autre branche.
On m'a proposé un poste dans ma branche sauf que c'est un remplacement de 1 mois. Donc vu la période, l'employeur préfère me mettre en intérim pour faire appel à moi chaque foit qu'il y aura des remplacements à faire.

Le soucis, c'est que je ne peut pas me permettre de ne pas travailler et donc attendre que les missions tombent.

J'ai donc vu avec mon employeur qui est ok pour me mettre en congés sans solde chaque fois que j'aurais des missions à faire. Dans ce cas, ça me permet de travailler dans mon domaine sans prendre de risque d'être sans emploi, tout en ne touchant qu'un seul salaire.

Avons nous le droit de faire cela ?

Idem si j'ai un CDD de 1 au 3 mois, puis-je rester dans ma boite actuelle me mettre en congé sans solde et faire l'autre emploi pendant la durée donné ?

Je ne sais pas si c'est très clair, mais en gros je veux savoir si je peut être en congé sans solde dans un poste en CDI pour faire de l'intérim ou des CDD ailleurs sans être rémunéré dans les deux entreprises.

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés